

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 03.087

L'An Deux Mille Trois, le 2 septembre à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

25 AOUT 2003

25 AOUT 2003

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, M. BOURGEOIS, Adjoints,

Melle BARRAUD-DUCHERON, MM. BUJARD, CAU, COASSIN, Mmes CROUE, DACOSTA-TERRIEN, DURAND, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Melle LABEYRIE, MM. LIBOUBAN, MERLE, Mmes MOINET, PELTIER, M. RAYMOND, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES : M. BOISNARD représenté par M. LE GUEUT
M. CHABANEAU représenté par Mme MONTRON
M. DENIS représenté par Mme DURAND
Mme COURTIN représentée par Mme DACOSTA-TERRIEN
Mme DOUMECQ représentée par M. BOURGEOIS
Melle ISENDICK représentée par Mme GEOFFROY
Mme JOLY représentée par M. MERLE
M. POTENNEC représenté par M. CAU
M. SIMONNET représenté par Mme PELTIER
Melle TURPIN représentée par M. HUGENDBLER

ABSENTS-EXCUSES : Néant

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 23
Nombre de Votants : 33

Melle LABEYRIE a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRIFICATION ET D'EQUIPEMENT
RURAL DE CHARENTE-MARITIME : ADHESION DE TRENTE-DEUX COMMUNES

VOTE : UNANIMITE

Les comités des Syndicats Intercommunaux d'Electrification d'ARVERT, COURCON et TESSON ont décidé la dissolution de leur syndicat.

Les trente-deux communes adhérentes ont approuvé ces décisions et adopté une délibération décidant une adhésion directe au Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural de la Charente-Maritime.

Par délibération en date du 11 avril 2003, le Comité du Syndicat Départemental d'Electrification s'est prononcé favorablement sur l'adhésion des trente-deux communes suivantes :

ANDILLY - ANGLIERS - BENON - BOURGNEUF - CHARRON - CHERMIGNAC - COURCON - CRAM-CHABAN - DOMPIERRE/MER - FERRIERES - LA GREVE/MIGNON - LE GUE D'ALLERE - LA LAIGNE - LONGEVES - MONTROY - NUAILLE D'AUNIS - RETAUD - RIOUX - LA RONDE - ST AUGUSTIN - ST CYR DU DORET - ST JEAN DE LIVERSAY - ST OUEN D'AUNIS - ST SAUVEUR D'AUNIS - STE SOULLE - TAUGON - TESSON - THENAC - THEZAC - VARZAY - VERINES - VILLEDoux

Conformément à l'article L 5211-18 I du Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé l'avis du Conseil Municipal de la Ville de Royan

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé du Rapporteur,
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'émettre un avis favorable à l'adhésion au Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural de Charente-Maritime des trente-deux communes suivantes :

ANDILLY - ANGLIERS - BENON - BOURGNEUF - CHARRON - CHERMIGNAC - COURCON - CRAM-CHABAN - DOMPIERRE/MER - FERRIERES - LA GREVE/MIGNON - LE GUE D'ALLERE - LA LAIGNE - LONGEVES - MONTROY - NUAILLE D'AUNIS - RETAUD - RIOUX - LA RONDE - ST AUGUSTIN - ST CYR DU DORET - ST JEAN DE LIVERSAY - ST OUEN D'AUNIS - ST SAUVEUR D'AUNIS - STE SOULLE - TAUGON - TESSON - THENAC - THEZAC - VARZAY - VERINES - VILLEDoux

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 4 septembre 2003
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,

H. THOMAS